

# DVD

## LE RÔLE DE RÉFÉRENT

**LA RÈGLE EST SIMPLE:**

**SUR LES PARCS, LES AGENTS RÉFÉRENTS SONT DE SIMPLS PRÉPOSÉS ET DOIVENT EFFECTUER LA TÂCHE DE GESTION DE LA CAISSE EN PLUS DE LEUR ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ.**

**ILS N'ONT PAS D'ASCENDANT HIÉRARCHIQUE SUR LEURS COLLÈGUES CONTRAIREMENT AUX CHEFS DE PARCS ET À LEURS ADJOINTS (GESTION DES PLANINGS...) QUI SONT CATÉGORIE B**

**Dans les faits, les agents non-référents ne sont pas obligés de faire la caisse. En cas d'absence des référents, la caisse est faite uniquement sur la base du volontariat, et personne ne peut contraindre un agent qui ne serait pas volontaire à tenir la caisse.**

**Il n'y a pas de volontaire désigné d'office!**

**La CGT restera mobilisée sur ce sujet**